



RÉGIME PUBLIC
D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Ce qu'il vous en coûte



**1^{er} juillet 2023 au
30 juin 2024**

À LA PHARMACIE	Franchise mensuelle	Coassurance	Contribution maximale
POUR LES 18 À 64 ANS			
Non admissibles à un régime privé	22,90 \$	33 %	99,65 \$/mois 1196 \$/année
Détenteurs d'un carnet de réclamation ¹	0 \$	0 %	0 \$
POUR LES 65 ANS ET PLUS			
Sans le Supplément de revenu garanti (SRG)	22,90 \$	33 %	99,65 \$/mois 1196 \$/année
Avec SRG au taux ² de 1 % à 93 %	22,90 \$	33 %	56,17 \$/mois 674 \$/année
Avec SRG au taux ² de 94 % à 100 %	0 \$	0 %	0 \$

GRATUITÉ POUR LES ENFANTS DES PERSONNES ASSURÉES DU RÉGIME PUBLIC³

- S'ils ont moins de 18 ans.
- S'ils sont âgés de 18 à 25 ans, sans conjoint, domiciliés chez leurs parents et aux études à temps plein dans un établissement d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire.

1. Délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
2. Taux calculé selon la Loi sur l'assurance médicaments.
3. Selon certaines conditions.

LORS DE LA PRODUCTION DE LA DÉCLARATION DE REVENUS

Prime payée à Revenu Québec	De 0 \$ à 731 \$ par année (selon le revenu familial net)
-----------------------------	---

K-AFF1-0

Pour plus d'information ramq.gouv.qc.ca Québec : **418 646-4636** Montréal : **514 864-3411** Ailleurs au Québec : **1 800 561-9749**

Vous pouvez aussi consulter le papillon *Régime public d'assurance médicaments, Tarification expliquée*, disponible dans les pharmacies.